

L'inspection en questions

Un protocole concernant l'inspection des personnels a été mis en place par l'administration, en 2010, auquel les syndicats n'avaient pas souhaité s'associer.

Ce protocole qui pose un cadre n'est pourtant pas du tout appliqué dans certaines circonscriptions.

Le rectorat travaille actuellement sur un protocole (ré)actualisé.

Il nous paraît important d'avoir une idée juste de ce qui se passe sur le terrain, de la manière dont l'inspection se déroule très concrètement, afin de faire remonter auprès de l'administration la réalité des faits et de mettre en place les nécessaires améliorations au dit protocole.

L'école est devenue bienveillante pour les élèves, il serait urgent qu'il en soit de même pour le personnel enseignant qui la compose.

De manière générale, les délais impartis ne sont pas respectés (1 mois et 3 mois), aucune harmonisation n'est faite malgré des demandes syndicales répétées, l'ensemble des T2 ne sont pas inspectés dans l'année. Tous ces manquements de l'administration portent préjudice au personnel qui en pâtira durant toute sa carrière.

POUR RAPPEL :

L'annonce de l'inspection

Sauf exception (nécessité d'un contrôle inopiné pour raison grave de service) l'inspection sera confirmée aux intéressés au moins une semaine avant la date prévue. En cas d'absence de l'enseignant, l'inspection sera automatiquement reportée et pourra avoir lieu à la reprise de fonction de ce dernier, selon le planning de l'IEN.

Le rapport

Un premier rapport doit vous parvenir sur votre boîte professionnelle Webmail et vous avez 72 heures pour faire les observations que vous jugez nécessaires. Ensuite, l'inspecteur(trice) renvoie au rectorat son rapport définitif assorti d'une proposition de note.

A ce titre, il doit rendre compte du contrôle effectué, contenir des éléments de conseils (renvoi des références bibliographiques, offre de formation) et des appréciations justifiant la note proposée.

La notation

Il est convenu par ailleurs de ne plus faire figurer la proposition de note sur le bulletin, mais de le faire uniquement sur le bordereau d'envoi. Seule est portée sur le bulletin la note définitive attribuée par l'inspecteur d'académie. L'intéressé doit signer son rapport dès qu'il en a pris connaissance. En cas de désaccord avec le contenu, il peut saisir officiellement l'inspecteur d'académie par courrier et demander éventuellement une contre-inspection.

Nom ⁽¹⁾: Prénom ⁽¹⁾: Fonction :
Date d'inspection : Type d'inspection* : individuelle / cycle / école / dispositif PDMQDC
Echelon actuel : Depuis quand :
Circonscription : Date d'arrivée dans la circonscription :

Déroulement de votre inspection

Comment avez-vous été prévenu(e) de la date de votre inspection* : téléphone / mail / oralement
Dans quel délai* : + d'1 semaine avant / 1 semaine avant / - d'1 semaine avant / - de 3 jours avant
La date annoncée a-t-elle été respectée* : oui / non

Si elle a été reporté, de combien de temps* : de quelques jours / + d'1 semaine / + d'1 mois

Votre inspecteur ou votre inspectrice (IEN) a-t-il ou elle fait mention de ses objectifs ? Comment ?*

Fiche préparatoire à l'inspection : oui / non Note de rentrée : oui / non Autre :

Votre IEN vous a-t-il imposé une séance* : oui / non

Durée de l'inspection : _____ h _____ min Durée de l'entretien : _____ h _____ min

Qualifiez votre inspection* : formatrice / constructive / bienveillante / contre-productive / humiliante

Avez-vous été inspecté(e) suite à un différend avec votre IEN : oui / non

Avez-vous pu communiquer avec votre IEN des difficultés rencontrées dans la classe ou l'école avec un enfant, avec un parent, avec un collègue...* : oui / non

Précisions éventuelles, à rajouter⁽¹⁾ :

.....
Avez-vous reçu votre rapport électronique* : oui / non

Si oui dans quel délai après votre inspection* : - de 1 mois / - de 2 mois / - de 3 mois / + de 3 mois

Avez-vous transmis à l'IEN des remarques écrites au sujet de ce pré-rapport* : oui / non

Combien de temps après votre inspection avez-vous reçu votre rapport définitif* :

- de 1 mois / - de 2 mois / - 3 mois / + de 3 mois / + de 6 mois / + de 1 an

Combien de temps après votre inspection avez-vous reçu votre note :

- de 1 mois / - de 2 mois / - 3 mois / + de 3 mois / + de 6 mois / + de 1 an

Comment avez-vous eu votre rapport* : par courrier à votre école / à l'inspection

Dans ce rapport est-il fait mention de faits ne relevant pas de votre compétence (ex. la peinture des murs, le mobilier inadapté...)* : oui / non Lesquels :

Existe-t-il une grande différence entre l'entretien et le rapport écrit* : oui / non

Si oui, laquelle⁽¹⁾ :

.....
Etes-vous pour les modalités actuelles de l'inspection* : oui / non

Souhaitez-vous son amélioration* : oui / non Si oui, quelles améliorations souhaitez-vous :

.....
Etes-vous favorable au maintien de la note* : oui / non

Pour quelles raisons⁽¹⁾ :

N.B. (1) Informations facultatives

* Entourer la (ou les) bonne(s) réponse(s)